

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 17 juillet 2020

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET,
M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-
GELYS, Mme CHACON, Mme ALBAREDE, M. BLIN,
Mme MARTELL, Mme RASTOLL, M. MARIA, Mme RUIZ,
M. FERNANDEZ, M. BLAY, Mme CRIADO,
Mme ALABAU-DAIDER, Mme CARRERAS-MARTOS,
Mme DESSEILLES

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

26

Procuration :

M. RASTOLL	à	M. MARTY
Mme RICO	à	M. BELLET
M. CATALAN	à	Mme SERRE
M. MUCCHIELLI	à	M. ASTIE
M. ROMERO	à	Mme MARTOS-CARRERAS

Absent : M. BELTRA

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Vincent NETTI est nommé Secrétaire de séance.

INFORMATION SUR LA TENUE DE LA SEANCE ET CONDITIONS DE QUORUM

Le 10 juillet 2020 à minuit a pris fin l'état d'urgence sanitaire, en vigueur depuis le 24 mars dernier. La loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 publiée par le Gouvernement organisant la sortie de l'état d'urgence est assortie d'un certain nombre de recommandations du Conseil Constitutionnel.

Toujours dans le principe de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, il est décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, et considérant les dispositions en matière de quorum, que celle-ci se déroulera **sans public avec retransmission des débats en direct sur le site Facebook de la ville.**

Au vu de l'évolution de l'épidémie, il convient de rester prudent, la séance se déroulera dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Toutes les précautions seront prises pour veiller à la sécurité des participants (port du masque dans les lieux publics clos obligatoire à partir du lundi 20 juillet 2020, gel hydro alcoolique, stylo à usage personnel, ...).

La fin de l'état d'urgence prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque **le tiers de leurs membres en exercice est présent.**

A titre exceptionnel, un élu municipal peut être porteur de deux pouvoirs

I - DEMISSION DE MADAME JOSETTE MONTAVON-VACHET ET INSTALLATION DE MADAME GENEVIEVE DESSEILLES

Le Conseil Municipal, **DECIDE DE PRENDRE ACTE** de la démission de Madame Josette MONTAVON-VACHET et de l'acceptation de Madame Geneviève DESSEILLES en qualité de Conseillère Municipale **ET DE PORTER** ces modifications dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal. -

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2019

Sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, nouveau Maire élu et après avis favorable de la Commission des Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **22 abstentions** (M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET, M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS, Mme CHACON, Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL, Mme RASTOLL, M. MARIA, Mme RUIZ, M. FERNANDEZ, M. BLAY, Mme CRIADO, M. RASTOLL ayant donné procuration à M. MARTY, Mme RICO ayant donné procuration à M BELLET, M. CATALAN ayant donné procuration à Mme SERRE et M. MUCCHIELLI ayant donné procuration à M. ASTIE) et **3 voix pour** (Mesdames ALABAU-DAIDER, MARTOS-CARRERAS et DESSEILLES), M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS-CARRERAS et en sa qualité d'ancien Maire de la Commune ne prend pas part au vote **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2019. Il fait apparaître un excédent de 753.115,03 € en Section de Fonctionnement et un excédent de 1.668.293,36 € en Section d'Investissement.

III- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE - EXERCICE 2019

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget de la Commune de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer.

IV - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE - EXERCICE 2019

Sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, nouveau Maire élu et après avis favorable de la Commission des Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **22 abstentions** (M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET, M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS, Mme CHACON, Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL, Mme RASTOLL, M. MARIA, Mme RUIZ, M. FERNANDEZ, M. BLAY, Mme CRIADO, M. RASTOLL ayant donné procuration à M. MARTY, Mme RICO ayant donné procuration à M BELLET, M. CATALAN ayant donné procuration à Mme SERRE et M. MUCCHIELLI ayant donné procuration à M. ASTIE) et **3 voix pour** (Mesdames ALABAU-DAIDER, MARTOS-CARRERAS et DESSEILLES), M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS-CARRERAS et en sa qualité d'ancien Maire de la Commune ne prend pas part au vote **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif du Parc de Stationnement Castellane pour l'exercice 2019. Il fait apparaître un excédent de 5.311,16 € en Section de Fonctionnement et un excédent de 88.852,50 € en Section d'Investissement.

V - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE - EXERCICE 2019

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion du parc de stationnement Castellane de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer pour l'exercice 2019.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE – EXERCICE 2019

Après avis favorable de la Commission des Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AFFECTER** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2019, dans le cadre du Budget 2020, ainsi qu'il suit :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » :	600.000,00 €
Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » :	153.115,03 €
Article 001 « Excédent d'investissement reporté » :	1.669.293,36 €

VII - AFFECTATION DU RESULTAT DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE - EXERCICE 2019

Après avis favorable de la Commission des Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE REPORTER** à nouveau sur chaque section, le résultat excédentaire de l'exercice 2019 dans le cadre du Budget 2020, ainsi qu'il suit :

Article 002 « Résultat d'exploitation reporté » :	5.311,16 €
Article 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » :	88.852,50 €

VIII - VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2020

Après avis favorable de la Commission des Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 4 abstentions (Mesdames ALABAU-DAIDER, MARTOS-CARRERAS et DESSEILLES, M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS CARRERAS) **DÉCIDE D'ADOPTER** le Budget de la Commune de l'exercice 2020, voté au niveau du chapitre et lorsqu'il y a des opérations en investissement, au niveau de l'opération. Il s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 5.622.580,73 €
- Section d'Investissement : 4.307.489,18 €

IX - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour les Associations mentionnées dans le tableau précité hormis pour « Amicale des Parents d'élèves », « Llagouts de Port-Vendres », « Aïmons Port-Vendres », « La mer à boire », « Evasion Catalane », « Comité des Fêtes », « Chorus Vénéris » et « Club de l'Amitié » où le vote est effectué Association par Association du fait qu'un ou plusieurs Elus ayant un lien avec celles-ci :

« **Amicale des Parents d'élèves** » : 25 voix pour, Mme CRIADO quitte la salle et ne participe pas au vote

« **Llagouts de Port-Vendres** » : 25 voix pour, M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS CARRERAS ne participe pas au vote

« **Aïmons Port-Vendres** » : 25 voix pour, M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS CARRERAS ne participe pas au vote

« **La mer à boire** » : 25 voix pour, M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS CARRERAS ne participe pas au vote

« **Evasion Catalane** » : 25 voix pour, M. BLIN quitte la salle et ne participe pas au vote

« **Comité des Fêtes** » : 23 voix pour, Mesdames VILVET, RUIZ-DUMAY et CRIADO quittent la salle et ne participent pas au vote

« **Chorus Vénéris** » : 25 voix pour, M. BELLET quitte la salle et ne participe pas au vote

« **Club de l'Amitié** » : 25 voix pour, Mme CHACON quitte la salle et ne participe pas au vote

DECIDE D'APPROUVER le montant des subventions allouées aux Associations comme suit :

SUVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Normale	Exceptionnelle	Passeports Associatifs
SPORTIVES			
Arts et Techniques de la danse	150,00		
Dynamiques	600,00		
Evasion Catalane	600,00		
Sporting Club Port-Vendrais	7 000,00	3 000,00	
Union Sportive Côte Vermelle		7 500,00	
Karaté Académie de Port-Vendres	700,00		
Judo Club Port-Vendrais	700,00		
Lagouts de Port-vendres	500,00	500,00	
le Brigadier Sportif	700,00		
L'Instant Présent	300,00		
Côte Vermelle Albères Basket	6 500,00		
Pétanque Port-Vendrais	3 000,00		
Tennis Club	1 500,00		200,00
tennis de Table	300,00		
Minh Long Doury	200,00		
Thon Club Port-Vendrais	500,00		
Nautile Plongée 66	500,00	500,00	
Espadon Club Catalan	500,00	1 000,00	
Société Nautique Côte Vermelle		1 000,00	
Union Bouliste Port-Vendraise des Cheminots	500,00		
Vélo Club Port-Vendrais	900,00		
CULTURELLES-TOURISME			
A.B.C.D.	200,00		
A.G.C.A. (association Communale de Chasse)	400,00		
Aimons Port-Vendres	900,00		
Amicale des anciens d'Afrique « La Mer à Boire »	800,00	1 000,00	
Port-Vendres Festival	6 000,00	1 000,00	
Association des Pêcheurs de Port-Vendres	1 000,00		
Bien Vivre à Cosprons	400,00		
Chorus Vénéris	500,00		
Comité des Fêtes	5 000,00		
Club de l'Amitié	1 000,00		
JCL Productions (cours Sontaine)	1 250,00		
L'Age d'Or	1 000,00		
La Vigetana PortVendrenca	500,00		
La Grande Tapisserie	500,00		
Les mots, l'émotion	500,00	300,00	
Els Amics de la Barque	500,00		
Une Histoire de Patch	400,00		
Escalé à Port-Vendres		5 000,00	
L'école du Chat Libre		1 000,00	
Vermelle Internationale	500,00		
SCOLAIRES			
Coopérative scolaire Ecole Pasteur		1 500,00	
Parents Elèves Ecole Elémentaire Pasteur	1 000,00		
Parents Elèves Ecole Maternelle Parès	1 000,00		
SOCIALES			
Amicale des Donneurs de Sang	250,00	1 000,00	
Amicale des Sapeurs Pompiers de Port-Vendres	1 200,00		
Présence, écoute et réconfort	1 000,00	900,00	
Société Nationale Sauvetage en Mer (SNSM)	1 500,00	1 000,00	
ASSOCIATIONS NON COMMUNALES			
AIAM (Amitiés Internationales André Malraux)	200,00		
Els Amics du Miguel Calderney	300,00		
Les Amis de la Musique	3 000,00		
Donboscouts (scouts Sant Jordi)	400,00		
Secours Catholique Equipes 66	300,00		
Souvenir Français de Perpignan	400,00		
Usagers de la Ligne Ferroviaire	100,00		
SUBCAM	800,00		
PATRIOTIQUES			
Amicale des Anciens Marins	1 000,00		
Médailles Militaires	200,00		
Souvenir Français	300,00	300,00	
Union Nationale des Combattants	300,00		
TOTAL de l'article 6674	60 250,00	26 500,00	200,00
			86 950,00

X - VOTE DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE - EXERCICE 2020

Après avis favorable de la Commission des Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ADOPTER** le Budget du parc de stationnement Castellane pour l'exercice 2020, dans le cadre d'un vote par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

- Section d'Exploitation : 57.311,16 €
- Section d'Investissement : 111.865,75 €

XI - RAPPORT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la politique immobilière menée par la Commune au vu du rapport qui lui a été présenté et qui sera annexé au Compte Administratif 2019 et mis à la disposition du public.

XII - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION DES MEMBRES (DCM 49/2020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mesdames ALABAU-DAIDER, MARTOS-CARRERAS, M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS CARRERAS) **DECIDE DE PRÉSENTER** la liste suivante parmi laquelle seront désignés les nouveaux membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Monsieur MICHELET Jean-Paul 41 Boulevard des Evadés de France 66660 PORT-VENDRES né le 26/01/1951	1	Madame ALBAREDE Marie-Hélène 70 Boulevard des Evadés de France 66660 PORT-VENDRES née le 15/05/1953
2	Monsieur CASTEJON Claude 29 rue de la Liberté 66660 PORT-VENDRES né le 02/07/1942	2	Monsieur BLIN Yves 6 Avenue Vauban 66660 PORT-VENDRES né le 09/09/1954
3	Madame DE CRUZ Francine Impasse de la Pinède 66660 PORT-VENDRES née le 29/04/1969	3	Madame MARTELL Brigitte 5 Rue du Grand Large Bat C n° 54 66660 PORT-VENDRES née le 26/06/1956
4	Madame SAILLY Henriette 1 Rampe de la Mauresque 66660 PORT-VENDRES née le 28/03/1952	4	Monsieur CATALAN Eric 70 Rue Lamartine 66660 PORT-VENDRES né le 05/08/1972
5	Madame ALIS Christine 4 Rue Maurice Poncelet 66660 PORT-VENDRES née le 15/10/1974	5	Monsieur FERNANDEZ Gabriel 69 Boulevard des Evadés de France 66660 PORT-VENDRES né le 28/07/1977
6	Monsieur BEDEZ Michel 7 rue Camille Pelletan 66660 PORT-VENDRES né le 01/11/1953	6	Monsieur MUCCHIELLI Frédéric 87 Route Stratégique 66660 PORT-VENDRES né le 17/04/1978

7	Monsieur BARRAU Christian Rés. Als Templiers Avenue Vauban 66660 PORT-VENDRES né le 28/07/1953	7	Monsieur BLAY Yannick Résidence Coma Sadulle Bat H n°71 66660 PORT-VENDRES né le 15/12/1987
8	Madame HECQUET Patricia 30 rue C. Pelletan (Appt 34) 66660 PORT-VENDRES née le 02/08/1951	8	Madame CRIADO Caroline 11 Rue Violet Rés. Wailly Appt 1 66660 PORT-VENDRES née le 27/04/1988
9	Monsieur NETTI Vincent 3 Square des Magnolias 66660 PORT-VENDRES né le 14/01/1960	9	Monsieur PEREZ Lionel 5 rue Raoul Torrelles 66660 PORT-VENDRES né le 08/01/1970
10	Madame VILVET Dominique 11 Quai Pierre Forgas 66660 PORT-VENDRES née le 11/08/1955	10	Monsieur RICO Yves 14 rue du Président de Cazalet 66660 PORT-VENDRES né le 14/09/1954
11	Monsieur BELLET Jean-Louis 2 Rue Jules Ferry 66660 PORT-VENDRES né le 26/10/1943	11	Monsieur LOPEZ Jean-Jacques 1 Rue Henri Dunant 66660 PORT-VENDRES né le 12/10/1945
12	Madame SERRE Monique 10 Rue Pierre Bassères 66660 PORT-VENDRES née le 24/10/1952	12	Madame LOPEZ Marie-Christine 48 Boulevard des Evadés de France 66660 PORT-VENDRES née le 19/07/1952
13	Monsieur ASTIE Jean 4 Rue des Grenaches Le Pont de l'Amour 66660 PORT-VENDRES né le 21/08/1962	13	Monsieur SAQUER Robert 8 rue Gilbert Brutus 66660 PORT-VENDRES né le 19/06/1941
14	Monsieur RASTOLL Bruno 2 Rue Bellevue 66660 PORT-VENDRES né le 21/02/1967	14	Madame JOLY METAIS Michèle 17 Route Stratégique 66660 PORT-VENDRES née le 09/03/1951
15	Madame CHACON Angèle Impasse Le Glacis 66660 PORT-VENDRES née le 14/05/1944	15	Madame DASSE Christiane 11 rue Violet – Rés. De Wailly Appt 4 66660 PORT-VENDRES née le 23/02/1956
16	Madame RICO Providence 21 bis Avenue Castellane 66660 PORT-VENDRES née le 04/04/1952	16	Monsieur MARIN Jean-Marie Rés. Coma Sadulle Bat G Appt 55 66660 PORT-VENDRES né le 15/08/1953

XIII - RENOUELEMENT DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE SYNDICALE DE L'UDSIS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme MARTOS-CARRERAS, M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS-CARRERAS) **DECIDE DE DESIGNER** au sein du Syndicat Mixte « Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social » (UDSIS), Madame Dominique VILVET, en qualité de représentant supplémentaire de l'UDSIS qui a déclaré accepté ce mandat.

XIV - SAGE TECH ALBERES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) (DCM 51/2020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme MARTOS-CARRERAS, M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS-CARRERAS) **DECIDE DE DESIGNER** au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Tech Albères, Monsieur Jean ASTIE en qualité de représentante, qui accepte ce mandat.

XV - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYDEEL66 POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE (DCM 52/2020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme MARTOS-CARRERAS, M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS-CARRERAS) **DECIDE D'ADHERER** au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur **D'APPROUVER** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire **D'AUTORISER** également le représentant du coordonnateur à signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes et **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant

XVI - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE (DCM 53/2020)

Suit à l'avis favorable du Comité Technique réuni le 22 juillet 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme MARTOS-CARRERAS, M. ROMERO ayant donné procuration à Mme MARTOS-CARRERAS) **DÉCIDE** la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

A - Création de 6 emplois statutaires :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe ;
- 1 poste de Chef de Service Principal 2^{ème} classe de Police Municipale ;
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet 22,5/35^{ème} ;
- 2 postes d'ATSEM Principaux de 1^{ère} Classe.

B - Suppression de 9 emplois statutaires :

- 1 poste de Chef de Service de Police Municipale ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif ;
- 3 postes d'Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} Classe ;
- 1 poste d'Adjoint Technique à TNC (20/35^{ème}) ;
- 1 poste d'Adjoint Technique à TNC (17,5/35^{ème}) ;
- 2 postes d'ATSEM Principaux de 2^{ème} classe ;

Fait à Port-Vendres, le 30 juillet 2020



Le Maire
Grégory MARTY